

## DISPOSITIONS COMMUNES A TOUTES LES CATEGORIES 50 A GALET

- ↳ Cylindrée maxi 50 cm<sup>3</sup>, alésage maxi. 40 mm
- ↳ Les moteurs devront être monocylindre à piston alternatif avec vilebrequin principe d'origine avec bielle en porte à faux
- ↳ Aucun transfert ne devra déboucher dans le carter : diamètre de passage autorisé au plan de joint : 44 mm maxi
- ↳ Transmission par galet de diamètre constant sur la roue avant
- ↳ Le freinage devra être efficace : freins avant et arrière à commande indépendante. Les leviers de freins devront avoir une extrémité arrondie (leviers métalliques boulés uniquement)
- ↳ Aucune partie saillante ou coupante
- ↳ Guidon libre largeur mini 400 mm et maxi 750 mm .
- ↳ La poignée des gaz doit revenir automatiquement
- ↳ Tout tube pouvant faire office d'emporte-pièce devra être bouché de façon efficace sauf le tube de fuite d'échappement qui ne pourra dépasser une ligne verticale tracée à l'aplomb du pneu arrière
- ↳ Silencieux obligatoire (la totalité des gaz devra transiter par le silencieux)
- ↳ Boîte à air conseillée
- ↳ Niveau sonore 92 db à 5000 t/mn pris à 50 cm de la sortie d'échappement
- ↳ Les pédales seront remplacées par des repose-pieds repliables ne dépassant pas la largeur du pied sauf catégorie origine et origine améliorée
- ↳ La béquille, rétroviseurs devra être démontés
- ↳ Garde boue métallique interdit (sauf catégorie origine et origine améliorée)
- ↳ Les machines devront être équipées obligatoirement d'un « coupe-circuit à l'arrachement » relié au pilote par un câble

- ↳ Un troisième pilote pourra participer aux courses de 6 heures
- ↳ Un deuxième moteur sera autorisé aux courses de 6 heures et présenté aux contrôle technique.
- ↳ Les machines devront être équipées obligatoirement de trois plaques numéros en matière plastique souple : une plaque à l'avant et deux plaques à l'aplomb de la roue arrière
- Dimensions des numéros : hauteur 140 mm min. largeur du trait 20 mm min
- Aucune autre inscription que les numéros de course ne devra figurer sur ces plaques
- Numéros de type cristaux liquides interdits
- ↳ L'essence sera celle des stations service du réseau routier. \*SANS additif \*
- ↳ Si refroidissement liquide : eau uniquement
- ↳ Système de récupération des écoulements de reniflards conseillé
- ↳ Protection des volants magnétiques à rotor externe obligatoire
- ↳ Eclairage : un phare à l'avant (second phare de secours ou d'appoint est obligatoire), un feu rouge arrière alimenté par piles ou batteries (ce feu doit continuer à fonctionner en cas d'arrêt de la machine).

### TOUTE MACHINE

**NON CONFORME A LA REGLEMENTATION GENERALE  
ET AUX FICHES TECHNIQUES OU JUGEE DANGEREUSE  
SERA SYSTEMATIQUEMENT REFUSEE.**